

AUTOMOBILISTES, les bonnes pratiques



Vigilance aux rues à
double sens cyclables

Respecter la priorité aux
piétons sur les passages
protégés

Contravention : Retrait de 6 points
sur le permis de conduire
Amende forfaitaire de 135€



Ne pas stationner
sur les pistes cyclables

Contravention :
Amende forfaitaire de 135€



Contrôles de rigueur à
l'ouverture des portières

Contravention :
Amende forfaitaire de 11€



En collaboration avec :